

APPEL À PROJETS CITOYENS

Chaque année la municipalité inscrit dans son budget une somme allouée aux initiatives citoyennes. Cette somme de 10000€ au maximum sera employée pour mettre en œuvre un ou des projets portés par des citoyens.

QUI PEUT PARTICIPER ?

- Tous les habitants de la commune à titre individuel de tous âges
- Les associations de la commune

COMMENT PARTICIPER ?

En présentant votre projet sous forme libre (papier, numérique, toute présentation de votre choix). Il devra préciser les points suivants (présentation et objectif du projet, descriptif technique le cas échéant, calendrier prévisionnel et estimation des coûts). La date limite pour le dépôt des dossiers est prévue le (À définir). Le ou les dossiers retenus seront dévoilés dans les semaines qui suivent.

UN PROJET ? DANS QUELS DOMAINES ?

Les projets présentés doivent impérativement rentrer dans les compétences de la commune :

- Enfance
- Jeunesse
- Environnement
- Loisirs et Sports
- Cadre de vie / aménagement de l'espace communal
- Culture
- Patrimoine

COMMENT LE PROJET SERA-T-IL SELECTIONNE ?

Il sera choisi par un jury composé de 13 personnes, les 5 élus membres de la commission, le maire, et 7 personnes extérieures.